

SLOW

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil, dans le cadre d'une journée de sensibilisation des élèves des classes de cordes organisée par le Conservatoire Nina Simone, a fait appel à Monsieur Nicholas Stacpoole, Luthier, salarié de la société « Val Real Lutherie », pour animer des ateliers de sensibilisation puis une conférence autour de la lutherie et des instruments à cordes le mercredi 13 décembre 2023 dans l'auditorium du Conservatoire, sis 1 allée du Musée à Creil (60100).

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention pour cette intervention avec la société « Val Real Lutherie » sise 6, rue des Violettes à CHAMPS-SUR-MARNE (77420), représentée par madame VAUDRY, pour la réalisation de la prestation susvisée.

Article 2 : le montant de la prestation est fixé à 600 euros. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Jean-Claude VILLEMAIN



Creil, le 19 décembre 2023

28 DEC. 2023

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 15 FEV. 2024